

Un carré musulman bientôt à Flamatt

La commune singinoise va créer un espace de sépulture pour les musulmans. Première dans le canton



Un nouveau règlement pour le cimetière, avalisé par le Conseil général de Wünnewil-Flamatt, permet la création d'un carré confessionnel pour les défunts musulmans.

Islam La commune de Wünnewil-Flamatt va créer un espace de sépulture réservé aux musulmans, ont annoncé hier les *Freiburger Nachrichten*. Le Conseil général l'a accepté en avalisant un nouveau règlement pour le cimetière. « Cette décision n'est pas directement motivée par la demande d'une famille musulmane, mais nous savons que les besoins existent, et nous prévoyons que de telles demandes arriveront tôt ou tard », explique le conseiller communal René Schneuwly, en charge du cimetière. Il ne connaît pas exactement le nombre de musulmans parmi ses administrés mais estime « qu'il y a environ 25% d'étrangers dans la commune ».

Première dans le canton, cette disposition est applaudie par la communauté musulmane. « C'est une excellente décision qui correspond à une nécessité pour les musulmans », se félicite Danielle Gonin Jmaa, membre du comité de l'Union des associations musulmanes de Fribourg (UAMF). Elle rappelle que l'inhumation obéit à certaines prescriptions religieuses dans l'islam. Les dépouilles des défunts doivent notamment être orientées en direction de La Mecque et les ossements ne doivent jamais être exhumés après l'ensevelissement.

Signe d'intégration

A l'heure actuelle, une grande partie des musulmans, issus de l'immigration, ne sont pas ensevelis ici après leur décès. Les dépouilles sont souvent envoyées dans les pays d'origine. « Avec la deuxième génération, cela commence à changer, observe Danielle Gonin Jmaa. Sans parler des réfugiés et des musulmans convertis, qui n'ont pas d'autre patrie que la Suisse. » Elle souligne au passage que « se faire enterrer ici est aussi un signe d'intégration ». Les besoins de la nouvelle génération, « celle dont les parents se sont établis ici, seront différents », pense René Schneuwly.

La ville de Fribourg a elle aussi un projet de carré confessionnel. Mais il n'est pas tout à fait abouti, comme l'explique la conseillère communale Andrea Burgener Woeffray: « Nous sommes en train de dépoussiérer le règlement d'utilisation de Saint-Léonard, qui date de 1965, et nous avons bien l'intention de prévoir un espace pour les défunts musulmans. » Le projet de règlement, qui intègre aussi des particularités pour la communauté juive et les congrégations catholiques, va faire l'objet d'une consultation. Il devrait parvenir sur la table du Conseil général en 2020. Trop tôt pour que l'élue ne le commente ou n'en dévoile les détails. L'UAMF estime qu'environ 400 tombes seront nécessaires à Saint-Léonard, ces quatre prochaines décennies, pour répondre aux besoins de la

communauté. Les musulmans étaient environ 12 000 dans le canton en 2015. Ils seraient 15 000 aujourd'hui, constituant la troisième communauté religieuse après les catholiques et les protestants.

Un besoin cantonal

«L'idéal serait d'avoir un cimetière cantonal qui puisse accueillir des défunts de toutes les communes», estime Danielle Gonin Jmaa. Le Conseil d'Etat, qui a rencontré les responsables de la communauté, n'est pas de cet avis: «Les cimetières sont du ressort des communes», rappelle le conseiller d'Etat Didier Castella, chargé des Institutions. «Cela dit, nous sommes prêts à accompagner les communes dans ce processus. Face à la demande, nous pourrions imaginer des accords pour des inhumations regroupant plusieurs communes, par exemple à l'échelle du district.»

Dépasser les frontières communales est souhaitable, plaide Pascal Gemperli, porte-parole de la Fédération des organisations islamiques de Suisse. «Lausanne a créé un carré musulman au cimetière du Bois-de-Vaux en 2016, et le canton de Vaud a édicté un règlement qui garantit que des fidèles de tout le canton peuvent s'y faire inhumer. Il y a eu plusieurs dizaines d'enterrements. Dans plusieurs cas alémaniques, des solutions communales ont connu moins de succès.»

La création de carrés confessionnels musulmans est une revendication déjà ancienne en terres fribourgeoises. Elle avait été suggérée en 2006 au Conseil d'Etat, suite à des demandes d'inhumation selon les rites islamiques. Mandaté par Ruth Lüthi, alors chargée de la Santé et de l'action sociale, le Conseil de santé (un organe consultatif) avait estimé que l'attribution d'un carré confessionnel «reviendrait à mieux intégrer» la communauté musulmane et «représenterait un moyen de satisfaire des besoins spirituels légitimes».

400

Le besoin minimal estimé pour des tombes musulmanes à Fribourg

12 000

Le nombre de musulmans dans le canton de Fribourg en 2015. Ils seraient 15 000 aujourd'hui